

Réunion du 08 Septembre 2021, à Varennes-Vauzelles

Procès-verbal N° 03

Présidence : M. B. MAY

Présents : Mme P. BEAURENAUD - MM. G. MARTIN, M. PINGUET

Excusés : MM. L. ERAY, J. MAURIAC, PH. LEJEUNE

RAPPEL

. Planning de journée

En cours de saison, toute modification de jour, d'horaire ou de terrain devra être sollicitée par le biais du module prévu dans Footclubs jusqu'au mardi (minuit). La commission précise qu'elle se réserve le droit de refuser toutes les demandes hors délais.

. Horaires des lever de rideau (suite Covid-19)

Les levers de rideau auront lieu à 12h00 si le match principal est fixé à 15h00, à 11h30 si le match principal est fixé à 14h30, à 13h00 si le match principal est fixé à 16h00.

COMPETITIONS MASCULINES

1 – PROTOCOLES D'ENTENTES

a) La commission prend note du protocole d'entente suivant :

Championnat Départemental 3

- Entente MOUX 1 / BRASSY 1

b) Suite à la validation par la Commission Statuts et Règlements, la Commission prend note du protocole d'entente suivant :

Championnat Départemental 4

- Entente CORANCY / CHATEAU ARLEUF 2

2 – REPORT DE MATCHES

En raison de la qualification de FOURCHAMBAULT D1, NEVERS BANLAY D1 et POUGUES D1 pour le 3^{ème} tour de la Coupe de France, la Commission reporte les trois matches suivants :

Journée du 19 septembre 2021 :

PREMERY 1 / FOURCHAMBAULT 1 – match n° 50020.1

NEVERS BANLAY 1 / SNID 3 – match n° 50018.1

Les dates de ces trois matches seront fixées ultérieurement.

COMPETITIONS FEMININES

3 – CRITERIUM A 8 FEMININ

Les 8 équipes engagées à ce jour sont les suivantes :

CLAMECY 1 – COSNE 1 – Ent. COULANGES / VAUZELLES – Ent. CORBIGNY / CHATEAU-CHINON ARLEURF – NEVERS FC 2 – SNID 1 – ST REVERIEN 1 – Ent. 2F2N / POUILLY

L'engagement d'une 9^{ème} équipe sera éventuellement officialisé dans les jours à venir.

CALENDRIER :

Le calendrier établi par la Commission est annexé à ce PV.

4 – PROTOCOLE D'ENTENTE

La Commission prend note du protocole d'entente suivant :

Criterium Féminin :

- Entente 2F2N / POUILLY 1

COUPES DEPARTEMENTALES

5 – COUPE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Pour la saison 2021-2022, la **Coupe du Conseil Départemental** est composée d'un total de **56 équipes** réparties de la façon suivante :

REGIONAL 1 (4 équipes)

COSNE 1, GARCHIZY 1, LA CHARITE 1, SNID 1

REGIONAL 2 (3 équipes)

CLAMECY 1, ST BENIN 1, VAUZELLES 1

REGIONAL 3 (5 équipes)

ESN 58 1, GUERIGNY URZY 1, LA MACHINE 1, NEVERS FC 1, RC NEVERS CHALLUY SERMOISE.

DEPARTEMENTAL 1 (11 équipes)

CERCY 1, CHAULGNES 1, CORBIGNY 1, COULANGES 1, FOURCHAMBAULT 1, NEVERS BANLAY 1, MARZY 1, POUQUES 1, PREMERY 1, ST PERE 1, SUD LOIRE ALLIER 1.

DEPARTEMENTAL 2 (10 équipes)

CHARRIN 1, CHATEAU-CHINON ARLEUF 1, DRUY-BEARD 1, GARCHIZY FRANCO PORTUGAIS 1, LUTHENAY UXELOUP 1, LUZY MILLAY 1, MOULINS-ENGILBERT 1, ST PIERRE 1, SAUVIGNY 1, ST ELOI 1.

DEPARTEMENTAL 3 (13 équipes)

ALLIGNY-SAINT-AMAND 1, CHANTENAY 1, CHATILLON 1, CIE IMPHY 1, Ent. CORANCY/CHATEAU-CHINON-ARLEUF 1, COSNOIS FC 1, Ent. MOUX/BRASSY 1, LORMES 1, MONTIGNY 1, POUILLY 1, ST REVERIEN 1, ST SEINE 1, VARZY 1.

DEPARTEMENTAL 4 (10 équipes)

COSSAYE 1, ENTRAINS 1, MON TSAUCHE 1, NEUVY SC 1, NEVERS MAUPAS 1, OLYMPIQUE ST MARTIN D'HEUILLE 1, ST PEREUSE 1, ST SAULGE 1, TANNAY 1, VANDENESSE ST HONORE 1.

DEROULEMENT DE LA COUPE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

1er Tour => le 03 octobre 2021

33 équipes de Départemental 2, 3 et 4

D4 => 10 équipes

D3 => 13 équipes

D2 => 10 équipes

Soit 24 équipes + 9 exempts

2ème Tour => le 17 octobre 2021

12 qualifiés + 9 exempts du tour précédent + 11 équipes de D1

Soit 32 équipes

3ème Tour => le 31 octobre 2021

16 qualifiés du tour précédent + 3 équipes de R2 + 5 équipes de R3

Soit 24 équipes

1/8 Finale => le 13 mars 2022

12 qualifiés du tour précédent + 4 équipes de R1

Soit 16 équipes

1/4 Finale => le 17 avril 2022

8 qualifiés du tour précédent

1/2 Finale => le 22 mai 2022

4 qualifiés du tour précédent

Finale => le 19 juin 2022

2 qualifiés du tour précédent

IMPORTANT :

Pour cette saison 2021-2022, en cas d'égalité au terme des 90 minutes, il n'y aura pas de prolongation (hormis pour la finale), le départage s'effectuera par l'épreuve des tirs aux buts. Il en sera de même pour la Coupe du District/SportComm.

Le prochain tirage de la Coupe du Conseil Départemental se déroulera le mercredi 15 septembre 2021 à 18h00 dans les locaux du Siège du District de la Nièvre.

(1 personne maximum par club, le Pass Sanitaire* sera demandé à l'entrée)

* Le Pass Sanitaire s'entend par la présentation soit :

- d'un schéma vaccinal complet (2 doses)
- d'un test PCR ou antigénique négatif de moins de 72 heures
- d'un certificat de rétablissement du COVID d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois.

PROCHAINE REUNION LE MERCREDI 15 SEPTEMBRE 2021 A 16H30.

Le Président
Bernard MAY



La Référence des Coupes Départementales
Patricia BEAURENAUD



Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de sept (7) jours dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.